

L'évaluation de la perte d'autonomie : le GIR

Les Grille nationale Iso-ressources (GIR) permettent d'évaluer le degré de dépendance du demandeur de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) Elle comporte six niveaux, mais seuls les quatre premiers ouvrent droit au versement de l'APA.

GIR 1 - Personne confinée au lit ou au fauteuil ou dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants

GIR 2 - Personne confinée au lit ou au fauteuil et dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante.

- Personne âgée dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui peuvent se déplacer. Certains gestes, tels que l'habillage, la toilette, ne peuvent être accomplis en raison de la déficience mentale.

GIR 3 - Personne ayant conservé son autonomie mentale, partiellement ses capacités locomotrices, mais qui a besoin plusieurs fois par jour d'être assistée. pour se nourrir, se coucher, se laver, aller aux toilettes.

GIR 4 - Personne qui n'assume pas seule ses transferts, mais qui une fois levée, peut se déplacer à l'intérieur de son logement. Elle est parfois aidée pour la toilette et l'habillage.

- Personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs, mais qui doit être aidée **pour** les activités corporelles ainsi que pour les repas.

GIR 5 - Personnes ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas, l'entretien du logement.

GIR 6 - Personne ayant encore une autonomie dans tous les actes essentiels de la vie

Pour en savoir plus. Connaître les autres variables utilisés dans l'évaluation du classement dans la grille Aggir. *Fiche 14 du guide des droits pour l'autonomie - Cfdt-retraités* <http://interne.cfdt.fr/rewrite/nocache/article/45895/guides/pour-l-autonomie/guide-des-droits:pour-l-autonomie.htm?idRubrique=11005>